

RÉEMPLOI & CENTRES DE VALORISATION

Les solutions du Pays de l'Or



PÔLE ENVIRONNEMENT & VALORISATION
DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE L'OR

environnement@paysdelor.fr - 04 67 91 31 11

CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS
SAINT-AUNÈS - VALERGUES

paysdelor.fr

AVANT DE JETER, PENSEZ AU RÉEMPLOI !

FAITES UN DON : vos objets en bon état seront récupérés

(À Palavas-les-Flots, Mudaison et Saint-Aunès)

- Une zone de dépôt est mise à votre disposition : vos objets seront récupérés par des acteurs du réemploi du territoire (association, Emmaüs etc.). Ces zones sont accessibles sans carte d'accès.

VALORISEZ VOS VÉGÉTAUX !

- Récupérez du broyat pour vos composteurs.
- Faites appel à la prestation gratuite de broyage à domicile au 04 67 91 31 11.

VALORISEZ VOS RESTES ALIMENTAIRES !

- Récupérez un composteur et un bioseau gratuitement.
- Récupérez un lombricomposteur gratuitement (au Pôle Environnement de Mudaison uniquement, sous certaines conditions).

L'équipe prévention et tri des déchets est à votre disposition au 04 67 91 31 11.

Besoin de venir en centre de valorisation ? Ma carte d'accès : mode d'emploi

L'accès est réservé à tous les habitants de l'Agglomération du Pays de l'Or et ceux qui possèdent une résidence secondaire. Pour obtenir votre carte, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

- Retirer la carte directement au **Pôle Environnement, Chemin des Cerisiers, RD 24, 34130 Mudaison** (8h30-12h et 13h30-17h, du lundi au vendredi)
- Faire la demande par mail : environnement@paysdelor.fr en transmettant les documents nécessaires.
- Faire une demande par courrier au service Environnement.

La carte ouvre la barrière d'accès, en cas d'oubli ou de perte, l'accès de l'utilisateur est refusé. En cas de perte de la carte, le renouvellement de la carte sera conditionné au paiement d'un montant forfaitaire de 5€ par chèque ou en ligne.



INFOS &
RÈGLEMENT
INTÉRIEUR



LES DÉCHETS ACCEPTÉS : le tri est obligatoire

Limitation des dépôts :

- 2m³ par apport maximum.
- 24 passages par année civile (à partir du 25ème passage, chaque passage est facturé à 35 €).
- Les particuliers qui viennent avec un véhicule utilitaire **doivent présenter la carte grise du véhicule ou le contrat de location**. Les déchets des professionnels sont soumis à facturation.



CARTONS



BOIS



MÉTAUX



ENCOMBRANTS
INCINÉRABLES



VÉGÉTAUX



GRAVATS



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



MEUBLES



ÉLECTRO-MÉNAGERS



POLYSTYRÈNE



EXTINCTEURS



DÉCHETS
DANGEREUX



CARTOUCHES
D'ENCRE



AMPOULES
NÉONS



BATTERIES
PILES



HUILES



TEXTILE



PAPIERS



EMBALLAGES MÉNAGERS



VERRE



RADIOGRAPHIES



ARTICLES
DE BRICOLAGE
ET DE JARDIN
THERMIQUES



JEUX
ET JOUETS



ARTICLES
DE SPORTS
ET DE LOISIRS

NOUVEAU

INTERDITS

Renseignez-vous
à l'accueil



ORDURES
MÉNAGÈRES



PNEUS



GAZ



AMIANTE

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Les centres de valorisation sont fermés les jours fériés.

Les enfants doivent être surveillés par un adulte.

Animaux interdits.

LA GRANDE MOTTE

Allée des Écureuils

TOUTE L'ANNÉE

Lun > 13^H30-17^H30

Mar, mer, ven, sam >
8^H30-12^H et 13^H30-17^H30

Dim > 9^H-12^H

Jeu > fermé

PALAVAS-LES-FLOTS

Rue des Ganivelles

TOUTE L'ANNÉE

Lun > 13^H30-17^H30

Du mardi au samedi >
8^H30-12^H et 13^H30-17^H30

Dim > fermé

MUDAISON

Chemin des Cerisiers
RD 24

ÉTÉ

Lun > 13^H30-18^H

Du mardi au vendredi >
8^H30-12^H et 13^H30-18^H

Sam > 8^H30-18^H

Dim > fermé

HIVER

Du dernier dimanche d'octobre
au dernier dimanche de mars :

fermeture à 17h

SAINT-AUNÈS

Route d'Emmaüs
CD 112

ÉTÉ

Lun > 13^H30-18^H

Du mardi au samedi >
8^H30-12^H et 13^H30-18^H

Dim > fermé

HIVER

Du dernier dimanche d'octobre
au dernier dimanche de mars :

fermeture à 17h